

PROGRAMME DE FORMATION

TRANSACTION IMMOBILIERE

2 Jours / 14 heures

Objectif(s) de l'action de formation

Permettre de :

- ✓ Maîtriser les nouvelles règles juridiques et techniques de la transaction immobilière,
- ✓ Connaître le nouveau code de déontologie et améliorer le suivi des ventes.

Programme

JOUR 1

Les frais et les opérations annexes liés à la vente immobilière :

- Contrôles et diagnostics obligatoires,
- Le géomètre,
- Le procès-verbal de bornage,
- Le document d'arpentage,
- Le questionnaire syndic (état daté) en matière de copropriété,
- Les honoraires d'agences,
- Les frais d'acte notariés (achat et prise de garantie),
- Les frais de main levée immobilière,
- Les frais liés à la plus-value immobilière.

La rémunération de l'intermédiaire :

- Les conditions d'existence du droit à rémunération,
- Les conditions d'exigibilité de la rémunération,
- La protection du droit à rémunération et le droit à commission au regard de la dernière jurisprudence.

JOUR 2

Le nouveau code de déontologie applicable au 1er septembre 2015 :

- Le champ d'application et les personnes concernées,
- Le respect des lois et des règlements,
- L'éthique professionnelle,
- L'organisation et la gestion de l'entreprise,
- Les modalités relatives à la compétence,
- La transparence et la confidentialité
- Les règles de confraternité,
- La défense des intérêts et le règlement des conflits et litiges,
- La discipline et le rôle de la Commission de Contrôle des Activités.

L'impact de la loi Alur dans l'activité de transaction :

- La publicité des honoraires en pourcentage du prix,
- Les nouvelles mentions devant figurer au mandat,
- Les mentions obligatoires dans la publicité relative à la vente d'un lot de copropriété,
- Les simplifications apportées par la loi Mandon,
- Les mesures à venir en fonction de la parution des décrets d'application.

Public :

Professionnel de l'immobilier et acteurs du secteur de l'immobilier

Prérequis :

Connaissance en droit immobilier

Conditions d'accès :

Un questionnaire sera envoyé au stagiaire pour faire le point sur leurs attentes de la formation.
Bulletin d'inscription à nous transmettre par mail ou par courrier.

Modalités pédagogiques

- ✚ Powerpoint / Paper Board
- ✚ Dossier pédagogique
- ✚ Partage d'expériences

Modalités de suivi et d'évaluation

Evaluation : Quizz/QCM, auto-évaluation en cours et fin de formation.
Feuille d'émargement et attestation de fin de formation.
Enquête de satisfaction.

Accessibilité :

Toutes nos salles répondent aux conditions d'accessibilité.
Notre centre de formation est desservi par les réseaux de transport urbain. Des places de parking PMR se situent devant l'entrée de l'établissement.

Formatrices

Monsieur Gilbert URIBES

Dispositions pratiques

Taille du groupe : 5 à 12 personnes

Dates

Jeudi 19 mai et vendredi 3 juin 2022
Horaires : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Tarif

740 € TTC/ personne
Les repas sont pris en charge.

Références

Effectif formé Formations continues courtes : 401 en 2019/2020, 521 en 2018/2019, 444 en 2017/2018

Contact information et inscription

Florence CHARIGNON
CFP Montplaisir, 14 rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE
Téléphone : 04 26 52 80 04 / 04 75 82 16 80
Mail : florence.charignon@ensemble-montplaisir.org
Web : www.cfp-montplaisir.org